

C'est voté !



www.lozere.fr

Réunis le 3 février autour de la Présidente du Département Sophie PANTEL, les élus du Conseil départemental ont adopté de nombreux rapports, voté plusieurs subventions et acté les orientations budgétaires pour l'année 2017

Voici ce qu'il faut retenir de cette session...

*Le Département au cœur
des solidarités humaines
et territoriales*

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Service du Cabinet
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère - BP 24
48 001 Mende CEDEX
cabinet@lozere.fr - 04 66 49 66 02

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (OB) POUR L'ANNEE 2017

L'année 2016 a posé les bases d'un renouvellement institutionnel (nouvelles Régions, communes nouvelles, Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, etc.) et réglementaire (loi NOTRe, loi MAPTAM, nouvelle loi Montagne, etc.) inédit au point d'en faire par de nombreux aspects une année d'adaptation.

Ces évolutions importantes se traduisent concrètement par une redistribution des compétences entre les acteurs (État, collectivités locales, syndicats mixtes, associations territoriales) et par une redéfinition de leur périmètre d'action. L'action du Département s'inscrit dès lors dans un contexte profondément nouveau.

En raison de la suppression de la clause de compétence générale, il n'a plus désormais la capacité juridique d'aider directement les entreprises.

Pour autant, il reste un acteur majeur du développement territorial et économique à travers ses investissements propres et son soutien à l'investissement communal, garant de la cohésion sociale et des équilibres territoriaux.

En effet, à travers ses compétences renforcées en matière de solidarités humaines et territoriales, son rôle est de créer les conditions favorables au développement nécessaire au maintien et à l'accueil de nouvelles populations par :

- des services à la personne (âgées, handicapées, enfance) générateurs d'emploi, des structures sanitaires et sociales, des transports scolaires, événementiels sportifs et culturels, etc.
- des infrastructures (Très Haut Débit, téléphonie mobile, routes, collège, etc.).

Parallèlement, en tant qu'échelon de proximité capable de fédérer et de coordonner les structures et les acteurs, il accompagne les porteurs de projets (privés ou publics) et les collectivités en leur offrant une aide indispensable, notamment en matière d'ingénierie.

Enfin, il constitue un acteur décisif en matière d'attractivité, notamment grâce à une stratégie globale destinée à contribuer au rayonnement

extérieur du territoire et à renouveler le regard que l'on porte sur lui (exemples d'actions : les manifestations/événements comme « La Lozère fait sa comédie » à Montpellier, le dispositif « ambassadeur », les démarches effectuées auprès des émissions de TV, le nouveau slogan, le plan marketing pour le tourisme, etc.).

Autant de compétences essentielles pour relever les défis qui s'imposent à notre territoire, en particulier celui de l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

En 2017, le budget devra donc préserver et renforcer ces compétences.

Particulièrement, le Département entend poursuivre une politique d'investissement soutenue, sur des projets structurants à travers ses équipements propres, ainsi que l'aide financière apportée aux communes et communautés de communes.

Il s'agit là d'un vrai choix politique car l'investissement public et l'offre d'ingénierie génère de la commande publique et participent donc à l'activité économique en préservant des emplois.

Cette perspective est envisageable parce que le Département met en oeuvre une gestion saine et rigoureuse de ses dépenses et une gestion active de la dette. Pour autant, le dynamisme des allocations individuelles de solidarité (le Revenu de solidarité active (RSA) dont la révision des modalités de financement ont échoué au plan national mais aussi l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans notre département vieillissant et la Prestation de compensation du handicap (PCH) avec un grand nombre d'établissements et des domiciliations de secours en Lozère) associé à la contribution au redressement des comptes publics (qui passe par une baisse de la dotation globale de fonctionnement), impliquent une dégradation progressive de la situation financière de l'ensemble des Départements et un contexte qui pèse lourdement sur nos dépenses.

Disposant d'une situation saine mais n'échappant pas à cet effet de ciseau, le Département de la Lozère doit poursuivre l'effort de maîtrise



de ses dépenses initié en 2015 sur l'ensemble de ses champs de compétence, sur ses coûts de fonctionnement propre et dans les relations de partenariat qu'il a développées.

Cet effort est d'autant plus nécessaire qu'il nous permettra de financer les projets importants et structurants pour l'avenir du territoire (tel que le déploiement du Très Haut Débit - 51 millions d'euros), d'assumer (enfin) nos responsabilités dans les dossiers qui ont pris du retard (tel que l'Agenda d'Accessibilité Programmée ADAP - 25 millions d'euros) et de porter avec ambition des dossiers nouveaux comme la politique « jeunesse ».

Les orientations budgétaires pour l'année 2017 nous permettront d'assurer durablement nos ambitions et poursuivre ainsi la réalisation du projet que nous portons pour la Lozère en développant nos politiques d'infrastructures, de désenclavement et mobilité, nos politiques de solidarité sociale, notre politique de l'Ingénierie Départementale et des solidarités territoriales et notre politique en faveur du Développement éducatif et culturel.

Les orientations de travail

Le Département de la Lozère a connu finalement une année budgétaire 2016 correcte. Grâce aux efforts d'économie sur le fonctionnement et à quelques recettes inattendues de l'Etat en toute fin d'année, il n'y a pas eu d'impayés dans le domaine du social. De même, l'endettement a un peu baissé : peu de Départements sont dans notre cas. En revanche, l'année 2017 risque d'être encore plus contrainte.

- **Poursuite d'une gestion financière rigoureuse**

- effort significatif sur le fonctionnement de la Collectivité pour faire des économies, à poursuivre...
- maîtrise des dépenses de personnels,
- faible niveau d'endettement < 5 ans...
- épargne brute préservée

- **Des compétences obligatoires assumées** (social, routes, collèges, THD, SDIS, transports scolaires...)

- **Le maintien du soutien aux collectivités locales ainsi qu'à tous les autres acteurs locaux**

- **Un maintien de l'investissement à l'identique (40M€) pour soutenir :**

- la commande publique
- l'économie locale
- l'emploi

- **Pas d'augmentation d'impôts**

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EN QUELQUES CHIFFRES

- Montant des amortissements > 14,5 M€
- Remboursement capital dette > 6,3 M€
- Capacité de désendettement prévisionnelle > inférieure à 5 ans
- Épargne brute > 14,5 M€

L'épargne brute garantit la possibilité d'un bon investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT



- Prévisions recettes Fonctionnement > 111,639 M€
- Épargne brute > 14,5 M€
- Total dépenses dont 1,7 M€ d'intérêt d'emprunt > 97,139 M€

Les dépenses d'aide sociale représentent la plus grosse part de la section de fonctionnement. Or, à ce jour, le Dispositif de Compensation Péréquée (4,2 M€) ne suffit pas à compenser complètement le montant qui reste à charge des finances départementales. Le Reste à Charge du Département cumulé concernant les Allocations Individuelles de Solidarité s'élève au 31 décembre 2016 à 12,505 M€.

SECTION INVESTISSEMENT



- Prévisions recettes Investissement > 10,764 M€
- Épargne brute > 14,5 M€
- Prévision d'emprunts > 14,736 M€
- Total Investissement > 40 M€

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir une section d'investissement conséquente d'un montant de 40 M€ et permet également de soutenir de manière tout à fait conséquente l'économie de notre territoire (Entreprises Travaux Publics, artisans, commerçants, hôtellerie, aides importantes aux collectivités...).

FINANCES

- Rapport n° : 700 :

RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ**HOMMES FEMMES DANS LA COLLECTIVITÉ**

Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département en termes d'emplois fonctionnels (3 hommes et 1 femmes), de postes de direction (6 directeurs et 7 directrices), de représentation au sein des commissions administratives paritaires (9 hommes et 11 femmes), de répartition de l'effectif total par catégorie d'emplois (sur 696 agents : 354 femmes et 342 hommes). Par ailleurs, au sein de la commande publique, les services veillent au respect des mesures d'interdiction de discrimination édictées par la loi.



- Rapport n°701 :

TRANSFERTS DES COMPÉTENCES LOI NOTRE: APPROBATION DU MONTANT ANNUEL TRANSFÉRÉ DU DÉPARTEMENT À LA RÉGION

Ce rapport a pour objet de valider, en application de la loi NOTRe, le montant annuel qui sera transféré du Département à la Région. Ce montant a été évalué en faisant la moyenne des années 2014, 2015 et 2016 résultant de la soustraction des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées et en tenant compte du transfert de 25 points de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) du Département vers la Région, soit un montant arrêté à 2 342 493,81 € (notifié en mars 2016). Ce montant étant insuffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses liées aux compétences transférées, une somme de 3 180 998,19 € devra être versée

annuellement à la Région Occitanie.

Dès 2018, cette attribution de compensation sera versée à la Région par tranche de 22,5 % trimestriellement à partir du mois de février.

- Rapport n°702 : **TRANSFERT DE COMPÉTENCES LOI NOTRE : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2017 ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**

Sur avis favorable de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLERCT) du 17 novembre 2016, le Préfet de la Lozère a arrêté le montant de la compétence transport transférée à la Région Occitanie à 5 508 151 € et à 15 341 € pour celle des déchets, soit un total de 5,5 M€. Le montant de ces dépenses a été évalué pour une année complète. Or pour 2017, la compétence sera partagée entre la Région Occitanie et le Département de la Lozère

Ce rapport approuve le montant de la compensation 2017 de 49 660 € due par le Département à la Région.

- Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA HLM Interregionale POLYGONE pour la construction de 6 logements sociaux «Rue de la Baysse» à Saint Alban sur Limagnole
- Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA HLM LOZERE HABITATIONS pour la construction de 2 pavillons sociaux «Impasse de la Planchette - Le Monastier-Pin-Mories» à Bourg sur Colagne ainsi que pour la construction de 6 pavillons sociaux «Impasse Planchette - Allée des Platanes» à Barjac
- n°703 : Gestion de la collectivité : subvention pour l'Association du personnel du Département (APSD) à hauteur de 12 250 €.
- n° 704 : Suivi des DSP : approbation des tarifs 2017 dans le cadre de la sous-concession relative à l'exploitation du restaurant cafétéria bar-croissanterie de l'Aire de la Lozère

- n° : 705 : déclassement de matériel informatique obsolète : 10 ordinateurs déclassés seront

mis à disposition de l'association « Le Sentier » (maison d'enfants à caractère social au Bleybard).

• Rapport n° 708 : Convention pour la mise en place de la Gestion Electronique des Dossiers de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

Le Département a souhaité mettre en place une Gestion Électronique des Dossiers de la MDA en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Afin de favoriser la mise en place de cet outil en partenariat, une convention est nécessaire visant à définir les missions des deux structures et notamment leur participation financière. En effet, bien que la maîtrise d'ouvrage du projet soit assurée par le Département, compte tenu de l'objet de cette opération, un co-financement est prévu. La MDPH apportera son concours financier à hauteur de 100 000 € pour un coût estimé de l'opération de 150 000 €.

• Rapport n° 709 : approbation de l'individualisation d'une avance sur la dotation 2017 allouée au SDIS avec une première individualisation de 680 000 € afin que la structure puisse faire face à ses dépenses engagées au 1er trimestre 2017.

TRANSPORTS

ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Les opérations concernent :

- La RD n°987 – Aménagement ponctuel et régularisation d'emprise – Commune de Fontans
- La RD n°7 – Dégagement de visibilité au carrefour de la VC de Fontans – Commune de Fontans
- La RD n°42 – Régularisation d'emprise et aménagement ponctuel au col de Goudard PR 14+500 – Commune de Gabrias
- La RD n°35 – Aménagement ponctuels de virages entre les PR 19+100 et 20+000 – Commune de Fraissinet de Lozère
- La RD n°901 – Aménagement à l'Ouest d'Altier entre les PR 17+000 et 19+500 – Commune d'Altier
- La RD n°8 – Aménagement de sécurité au PR 12+650 – Commune de Chaulhac

Actes authentiques en la forme administrative :

- La RD n°5 – Aménagement à La Baraque des Bouviers entre les PR 18+900 et 29+300 – Commune de La Panouse
- La RD n°985 – Elargissement entre les PR 16+500 et 17+900 – Commune de La Panouse
- La RD n°901 – Aménagement à l'Ouest d'Altier

entre les PR 17+000 et 19+500 – Commune d'Altier

- La RD n°907bis – Aménagement du site des Baumes Hautes – Commune de St Georges de Lévejac
- La RD n°984 – Glissement de terrain PR 13+670 – Commune de St Germain de Calberte

• Rapport n° : 102 : Infrastructures départementales : autorisation à signer une convention pour des travaux de boisement compensateur sur le RD 906 commune de Luc

DÉVELOPPEMENT

• Rapport n° 600 : modification des modalités du financement de l'opération portée par la Fédération Lozère de la Ligue de l'Enseignement

• Rapport n° 601 : Modification de la dépense subventionnable en HT des porteurs de projets au titre de l'opération 2016 : Aides en faveur du tourisme

• Rapport n° : 602 : **INDIVIDUALISATION D'UNE AVANCE DE DOTATION EN FAVEUR DE LOZÈRE TOURISME POUR 2017** avec une première individualisation de crédits de 400 000 € afin que la structure puisse faire face aux premiers engagements de dépenses de la saison 2017 liés à son fonctionnement et à son plan marketing.

• Rapport n°603 : Développement et attractivité du territoire : **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LOZÈRE DÉVELOPPEMENT**

L'agence Lozère Développement mobilise des capacités d'ingénierie, de réseaux et d'expertise au service du développement des territoires de la Lozère. Elle réunit les institutions locales au service de l'attractivité des territoires pour renforcer le développement. La réforme des compétences des



acteurs institutionnels des territoires, que ce soit la Région, le Département ou le bloc communal/intercommunal, en matière de développement économique et de soutien aux territoires, a conduit les membres de l'association à mener, en 2016, une réflexion sur l'évolution de l'association dont la gouvernance et l'objet ont été profondément modifiés. Par ailleurs, l'antenne départementale de l'agence régionale MADEELI, s'installe à Polen, afin de renforcer la capacité d'ingénierie locale tournée vers les entreprises.

Objectifs :

- promouvoir le territoire, ses potentialités, ses particularités,
- prospecter
- concourir à l'accueil de nouvelles populations,
- apporter un appui de proximité et une coordination aux acteurs institutionnels du développement pour la réflexion stratégique et la mise en œuvre de leurs compétences,
- contribuer à la solidarité et à l'équilibre du territoire départemental,
- contribuer à l'attractivité de la Lozère et de ses territoires.

Il a été proposé également de faire adhérer en plus des membres fondateurs, les communautés de communes et la chambre d'agriculture. L'association serait ainsi composée des membres adhérents suivants :

1. Collège des collectivités locales : le Département de la Lozère (7 représentants), les établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège en Lozère (1 représentant par établissement adhérent).
2. Collège des Chambres consulaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère (3 représentants), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère (2 représentants) et la Chambre d'Agriculture de la Lozère (2 représentants).
3. Association des Maires, Adjointes et Élus de la Lozère (1 représentant).

POLITIQUES TERRITORIALES & EUROPE

- Rapport n° 800 : **MODIFICATION DE SUBVENTION ACCORDÉE AU TITRE DU «PROGRAMME D'EQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL» (PED)**

1 / d'une opération portée par la commune du Chastel-Nouvel.

2 / d'une opération portée par la commune de Mont Lozère et Goulet (Chasserades),.

- Rapport n°801 : **MODIFICATION D'UNE ATTRIBUTION AU TITRE DES "TRAVAUX EXCEP-**

TIONNELS 2015'

- modification d'une opération portée par la commune de Saint Michel de Dèze

Rapport n°802 : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "**CONTRATS TERRITORIAUX**"

113 998 €, répartis sur 13 projets comme suit :

- AEP :28 938 €
- Logement :10 000 €
- Aménagements de village :62 382 €
- Travaux exceptionnels :12 678 €

Rapport n°803 : Animation territoriale Individualisation pour chacune des **3 STRUCTURES D'ANIMATION TERRITORIALE** correspondant à un premier acompte de l'aide de fonctionnement, comme suit :

- Association Terres de Vie en Lozère15 000 €
- Association territ. Causse Cévennes.....15 000 €
- Pays Gévaudan Lozère15 000 €

- Rapport n° : 804 : Politique attractivité : participation au congrès national des Internes en médecine générale

Dans le cadre de la politique d'attractivité sur la thématique de la démographie médicale, il est proposé à l'Assemblée, à travers ce rapport, d'approuver la participation du Département au Congrès national des Internes en Médecine générale qui a eu lieu à Nancy (les 27 et 28 janvier 2017).

Cette participation s'est traduite par l'animation d'un stand. Le budget de cette opération s'élève à 4 500 €.

AUTONOMIE

- Rapport n°200 : Lien Social : Individualisation de crédits au titre du **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2017**

- 14 350 € pour ALTER (Accueil et accompagnement social),
- 16 240 € pour la TRAVERSE (Accueil et accompagnement social),
- 7 900 € pour la TRAVERSE (Hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences),
- 60 200 € pour la Mission Locale Lozère (Accueil et orientation),
- 31 500 € pour la Mission Locale Lozère (Fonds d'aide aux jeunes en difficulté)
- 39 900 € pour la Mission Locale Lozère (Bourses Emploi Formation Jeunes 48)
- 28 000 € pour la Maison de l'Emploi et de la Co-hésion Sociale de Lozère (Animation et coordination

des espaces de proximité)

• Rapport n°201 : **APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE (AVEC LA CCSS ET LA MSA) DE TRANSMISSION DE DONNÉES RELATIVE AUX SITUATIONS DE PLACEMENT DES ENFANTS CONFISÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE**

• Rapport n° 202 : Désignation de représentants du Département au sein de la commission départementale pour les maisons de santé pluri-professionnelle.

- Mme Patricia BRE-MOND, conseillère départementale du canton de Marvejols, en qualité de titulaire ;
- Mme Marie LAUZE, directrice générale adjointe de la solidarité sociale, en qualité de suppléante



• Rapport n°203 : **LIEN SOCIAL : CONVENTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES D'INSERTION**

- Convention de gestion du rSa avec les organismes payeurs (Caisse de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS) et Mutualité Sociale Agricole) : la nouvelle convention, d'une durée de 3 ans, précise les modalités du partenariat entre la CCSS et le Département et porte sur l'exercice des prestations confiées à la CCSS

- Convention d'objectifs et de moyens (CAOM) pour la mise en œuvre du Contrat Unique d'insertion pour l'année 2017 : Depuis juillet 2014, les personnes en chantier d'insertion disposent d'un CDDI et non d'un contrat CUI-CAE. Ainsi en 2016, 36 CDDI ont été proposés à des bénéficiaires du rSa. Il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2017.

Par ailleurs, pour 2017, 50 contrats seront répartis comme suit :

- 40 postes en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- 10 postes en contrat initiative emploi (CIE)

• Rapport n° 204, **CHARTRE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES**

Depuis 2010, le Conseil départemental est signataire de la charte de prévention des expulsions locatives. Le 6e Plan du PLALHPD, prévoyait la mise à jour de cette Charte des expulsions. Ce travail a été confié à l'ADIL qui a permis l'élaboration partagée de cette nouvelle version par l'État, le Conseil départemental, les bailleurs, le tribunal d'instance, les associations, la chambre départementale des huissiers de justice, l'ordre des avocats, l'ADIL,

la CCSS, l'Association des Maires.... Elle définit des mesures concrètes dans le but de réduire le nombre d'expulsions dans le département. Une nouvelle convention sera signée pour 6 ans.

• Rapport n° 205

Lien social : **FAVORISER LA PRATIQUE INTERINSTITUTIONNELLE** avec des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles

Au titre de la démarche AGILLE, participation financière du Département à hauteur de 2 000 € pour le fonctionnement des Groupes pluridisciplinaires d'Analyse de pratiques professionnelles pour les acteurs de terrain de l'insertion professionnelle et/ou sociale, sanitaire et médico-sociale, désormais organisés par la MDECS.

ENSEIGNEMENT & JEUNESSE

• Rapport n° 300 : Contribution du Département aux dépenses de personnel des établissements du second degré privés placés sous contrat d'association - reconduction des taux de contribution à l'identique pour l'année scolaire 2016/2017

• Rapport n°301 : Transports scolaires : Information sur les **ADAPTATIONS DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE TRANSPORT SCOLAIRE** 2016/2017. La mise en œuvre et l'adaptation du réseau départemental de transport scolaire selon les impératifs liés aux mouvements d'effectifs à la rentrée ainsi que pendant l'année scolaire 2016/2017 ont été déléguées à la Présidente. Il est demandé dans ce rapport de prendre acte des dernières adaptations, au nombre de 64, du réseau départemental de transport scolaire qui s'ajoutent aux 25 adaptations de services décidées lors de la Commission permanente du 22 juillet 2016. Le coût prévisionnel de la campagne 2016/2017 est estimé à 5, 9M€ HT.

CULTURE, SPORTS & PATRIMOINE

• Rapport n°400 : « Lecture publique »
Demande de subvention de 2 000€ de la DRAC Occitanie pour l'opération d'animation «Caravane des 10 mots 2017

• Rapport n°401 : Culture : **SUBVENTION AU TITRE DES PROGRAMMES D'ANIMATIONS CULTURELLES**

• 300 000 € pour l'École départementale de Musique en Lozère ;

- 42 000 € pour la Lozère Logistique Scénique ;
- 120 000 € pour les Scènes Croisées de Lozère ;
- 36 000 € pour la Fédération départementale des Foyers Ruraux
- 20 000 € pour la Fédération des Écoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère.

EAU, AEP, ENVIRONNEMENT

• Rapport n° 500 : Eau : régularisations d'affectations de crédits au titre des programmes «AEP et assainissement exceptionnel 2012» et «AEP-assainissement 2013

1 - Réhabilitation de la station d'épuration de Saint Germain de Calberte

2 - Étude du fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable et dispositif de télésurveillance par le SIAEP du Causse de Sauveterre

• Rapport n°501 : **TRANSITION ENERGETIQUE**

première individualisation de crédits de 70 000 €, en faveur de l'ALEC-Lozère Énergie pour le soutien dans ses actions auprès du territoire (particuliers, collectivités, professionnels du bâtiment...),

• Rapport n° 502 : Avis de principe pour la **POURSUITE DU RÉ-SEAU DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES**

EN 2017 avec maintien de 19 points de suivi de la qualité des eaux sur les bassins versants du Tarn et du Lot et le suivi du bassin versant des Chassezac Altier et Paillères sur 6 points. L'aide sollicitée auprès des agences de l'eau s'élèvera à 38 070 €.

